

Les seigneuries du comté de Rimouski

Mgr Alphonse Fortin (1)

Il n'y a plus de seigneurs chez nous depuis quatre-vingt-sept ans, mais on a vu chaque année, depuis 1854, les représentants des anciens seigneurs percevoir des "rentes constituées" dans les "vieilles paroisses". Ces rentes étaient tout ce qu'il restait de la tenure seigneuriale dans le pays. Elles n'ont pas réussi cependant à conserver dans nos mémoires le souvenir de l'ancien temps. Que savons-nous de nos anciens seigneurs et des anciennes seigneuries? Combien de nos concitoyens savent à quoi s'en tenir sur la primitive histoire de notre région? Savons-nous, par exemple, que le comté de Rimouski — la circonscription provinciale — ne renferme pas moins de sept anciennes seigneuries colonisées, où se trouvent les plus importantes paroisses? Or toutes ces seigneuries datent du régime français, et la plupart du dix-septième siècle. Elles étaient les seuls cadres administratifs, avant l'époque moderne et la subdivision du territoire en comtés électoraux ou districts judiciaires.

En voici la liste, en commençant par l'ouest. — La seigneurie de la Baie des Ha! Ha! ou Nicolas Rioux, une des plus considérables de la province, et qui comprend les paroisses de S. Simon, de S. Mathieu et de S. Fabien, ainsi qu'une desserte en arrière de S. Fabien, S. Eugène; la seigneurie du Bic, avec la paroisse de Ste-Cécile du Bic et partie de S. Valérien; les seigneuries conjointes de Rimouski et de S. Barnabé, avec Notre-Dame du Sacré-Coeur, Rimouski et les trois nouvelles dessertes de S. Yves, Nazareth et Ste-Odile, ainsi qu'un rang de Ste-Blandine; la seigneurie Lessard ou de la Molsaie, où se trouvent Ste-Anne de la Pointe-au-Père et partie de S. Anaclet; enfin la dernière seigneurie riveraine, celle de Lepage-Thibierge à laquelle on doit joindre le petit fief Pachot le long de la rivière Métis, et qui contient Sainte-Luce, partie de S. Donat, Ste-Flavie, le Mont-Joli, S. Joseph de Lepage et partie de Ste-Angèle. Il y a aussi à l'intérieur des terres la seigneurie du Lac Métis qui n'a jamais été colonisée, et qui est comprise pour une bonne moitié dans le comté de Rimouski.

J'ai l'impression qu'il ne déplaira pas à mes auditeurs qu'on leur rappelle ou qu'on leur apprenne l'origine de ces fiefs anciens et qu'on leur en résume l'histoire à grands traits. Nous parlerons des seigneuries, non des paroisses. Ce récit n'aura rien de passionnant: il ne s'agit pas de grands noms historiques, ni d'exploits flamboyants. Je crois tout de même qu'il y a là des éléments de petite histoire assez intéressants, parfois assez pittoresques ou singuliers. Il est assez curieux, par exemple, de voir vers 1790 toutes les seigneuries de notre région, excepté celles du Bic et du Lac Métis, passer aux mains d'un seul propriétaire, Joseph Drapeau, qui était déjà seigneur de Champlain, de la Baie S. Paul et de la moitié de l'Isle d'Orléans. Le cas de ce multiple seigneur me paraît unique dans l'histoire du Canada. . . — Mais, comme on dit dans les romans, "n'anticipons pas". Et reprenons les choses au commencement.

I. Est né à St-Fabien de Rimouski, en 1889. Licencié-es-Lettres-Histoire (Paris, 1921), Mgr Fortin fut professeur d'histoire au Séminaire de Rimouski, de 1913 à janvier 1961. Collaborateur à plusieurs revues et journaux, conférencier recherché, il a publié quelques ouvrages sur le régime français, de même qu'un ALBUM des ANCIENS du SEMINAIRE de RIMOUSKI, Imprimerie Gilbert Limitée, 1940.

On lui doit en outre plusieurs conférences radiophoniques prononcées à CJBR-Radio, en 1941-42. Celle que nous publions ici est la première d'une série sur les seigneuries du comté de Rimouski. Celles qui traitent des seigneuries Nicolas Rioux, du Bic, Lessard, Lepage-Thibierge, du lac Métis et le fief Pachot, seront offertes aux lecteurs dans les prochains numéros de la revue.

Nous remercions Mgr Fortin de la bienveillante permission qu'il nous a accordée de publier ses textes.

Il importe tout d'abord de faire deux observations d'ordre général. En premier lieu, remarquons que notre pays rimouskois, si rapproché qu'il fût de l'Océan, fut un des derniers concédés. On sait qu'avant 1667 le danger iroquois empêcha tout effort sérieux de colonisation. La paix une fois assurée par Tracy, il était naturel que les principales seigneuries dussent se développer autour de Québec, Montréal ou Trois-Rivières. La guerre reprenant dès 1685, il devint de nouveau dangereux de s'éloigner des bourgs fortifiés. — D'ailleurs notons qu'à cette époque il n'était pas nécessaire de chercher bien loin des terres nouvelles: en 1685-1695 la population de toute la Nouvelle-France est de moins de 13,000 âmes. Tout de même on verra la seigneurie du Bic concédée dès 1675, celle de Rimouski en 1688, celles de Lessard et de Lepage-Thibierge en 1696. Les premiers seigneurs du Bic et de Rimouski, on le verra, ne pensent guère faire oeuvre agricole; ils ont plutôt en tête quelque spéculation, à moins qu'ils ne veuillent tout simplement s'occuper de chasse ou de pêche. Mais comme ils seront bientôt forcés de "tenir feu et lieu" ou de déguerpir, ils céderont bientôt leur fief à de

vrais pionniers qui n'auront pas peur de faire du défrichage, surtout en se parant d'un titre seigneurial. Inutile de dire que le peuplement sera bien long en ces coins reculés. En 1829, 154 ans après la concession de la première seigneurie, tout le comté de Cornwallis, c'est-à-dire toute la côte sud depuis Sainte-Anne des Monts jusqu'à Sainte-Anne de la Pocatière, ne comptait que 7,935 âmes.

Ces chiffres font rêver. . . La terre ne manquait donc pas, cent ans ou cent-cinquante ans plus tôt. Mais cette abondance entraîne quelque inconvénient. Notre immense "bas-du-fleuve" est alors assez mal connu, sinon pour ses îles et ses rivières principales, points de repère pour la navigation. Bien entendu, aucun arpentage n'a encore été tenté : la cartographie est imprécise. Tout cela explique la largeur et l'imprécision des termes dans les actes de concession de seigneuries. Ainsi on concède tant de lieues de front sur le fleuve, à partir de telle rivière : mais la rivière est souvent mal nommée, ou si mal connue qu'on en laisse parfois le nom en blanc. U-

ne autre concession est faite de la même façon, au jugé. En général il y avait assez d'espace pour que les concessions n'empiètent point l'une sur l'autre. Mais les terrains intermédiaires qui seront pris plus tard seront si mal déterminés qu'il arrivera parfois que l'on concède plus de terre qu'il n'en reste, ce qui donne lieu, par exemple, à des contestations entre les seigneurs de Rimouski et leurs voisins. A moins que l'on ne décide de partager le terrain vacant entre les deux seigneuries avoisinantes, ainsi qu'il arriva entre les seigneuries de la Rivière-du-Loup et de l'Isle-Verte : solution élégante et malheureusement trop rare. — Un autre inconvénient de l'abondance des terres se constate dans les seigneuries trop éloignées des notaires ou tabellions. Les partages entre héritiers souvent nombreux se font parfois à la bonne franquette, sans titre légal : et après deux générations de partages imprécis, on a matière aux procès les mieux embrouillés, rançon inévitable de situations fausses. . . Qui n'a entendu parler, tout récemment encore, d'instances en recouvrement d'héritage? Le bon Dieu seul pourrait s'y reconnaître . . .



Photo : Archives de la famille Tessier de Rimouski

La seigneurie de Rimouski

Nous parlerons aujourd'hui de la seigneurie de Rimouski. Il est nécessaire cependant de faire remarquer tout de suite qu'il s'agit en réalité de deux seigneuries conjointes, que l'on confond aisément si on se fie aux cartes modernes, comme les cartes régionales du ministère de la Colonisation. Si les deux seigneuries de Rimouski et de Saint-Barnabé ont une histoire commune, elles n'en sont pas moins distinctes et elles ont été concédées séparément.

La première fut concédée à Augustin Rouer de la Cardonnière, fils de Louis Rouer de Villeray, premier conseiller du Conseil Souverain de la Nouvelle-France en 1663. Le 27 janvier 1684, Rouer de Villeray avait obtenu la seigneurie de l'Isle-Verte pour ses deux fils, Augustin, sieur de la Cardonnière, et Louis, sieur d'Artigny. Quatre ans plus tard, estimant que la concession était insuffisante pour ses deux fils, il fit renoncer Augustin à ses droits sur l'Isle-Verte, et lui fit accorder, le 24 avril 1688, par le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny, une concession nouvelle joignant le domaine de Denys de Vitré au Bic, et comprenant deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, à partir de la rivière Hâtée jusqu'à la rivière Rimouski incluse, avec l'île Saint-Barnabé et les îlets et battures du voisinage. C'est là la seigneurie de Rimouski proprement dite.

Une étude généalogique de la famille Lepage, due à feu J.-W. Miller, et parue dans le "Progrès du Golfe" du 15 septembre 1905 et dans les numéros suivants, dit que le sieur de la Cardonnière ne s'occupa de sa seigneurie que pour y faire la pêche au hareng et au marsouin. D'autre part, le Bulletin des Recherches Historiques (1920, p. 134) dit que le sieur de la Cardonnière habita Rimouski. Il me paraît impossible de confirmer ces deux assertions dans l'état actuel de nos connaissances, et je continuerai de croire, jusqu'à preuve du contraire, que le premier seigneur de Rimouski s'est complètement désintéressé de sa concession lointaine jusqu'au jour où il s'en défit. Au surplus nous ne savons pas grand-chose du personnage, sinon qu'il prit le nom de Villeray après la mort de son père en 1700, qu'il entra à son tour au Conseil Souverain le 16 juin 1701, et qu'il mourut en 1711 (B.R.H., 1920, pp. 129-135). Ce qui nous importe ici, c'est qu'il échangea, le 10 juillet 1694, sa seigneurie de Rimouski contre une terre de quatre arpents que René Lepage, fils de Germain, établi à S. François de l'île d'Orléans, possédait du chef de son épouse, Marie-Madeleine Gagnon, fille de Pierre Gagnon et de Barbe Fortin.

Germain Lepage venait de Notre-Dame d'Ouëne, de l'évêché d'Auxerre, et avait épousé Reine Larry. Il arriva au Canada en 1663 avec un frère, Louis, et une soeur, Constance. Il devait être veuf dès ce temps-là, car on n'a pu retrouver au Canada l'acte de sépulture de son épouse. Et René, le futur seigneur, qui avait alors quatre ans, semble avoir été le seul enfant de Germain Lepage. Nous savons qu'outre le frère de Germain Lepage, Louis, qui a fait souche personnelle à l'île d'Orléans, deux autres Lepage, venus l'un de l'Angoumois et l'autre de Normandie, ont laissé des descendants au pays. Cependant on peut affirmer que la presque totalité des Lepage vivant actuellement dans notre région descendent directement de Germain et de René Lepage.

Voilà donc René Lepage second seigneur de Rimouski. On a toutes les raisons de croire que c'était un homme d'initiative. — Avant d'être seigneur de Rimouski, il s'était fait concéder par Frontenac ("pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale," p. 407), le 17 mars 1663, une terre "en roture" (c'est-à-dire non seigneuriale) d'une lieue de front sur deux de profondeur, en arrière des fiefs Vincelotte (au Cap S. Ignace) et Couillard de l'Espinay (à S. Jean-Port-Joli). Il ne paraît pas s'être occupé de cette terre, d'ailleurs assez inaccessible à l'époque. Nous pensons qu'il a préféré s'intéresser à la seigneurie de Rimouski dès qu'il entrevit la possibilité d'en devenir titulaire, ce qui arriva un an après.

De plus, une fois installé sur son fief, il prend un nom "seigneurial", (ce que les Français appellent plaisamment un "nom à courant d'air"), comme faisaient alors tous les personnages qui s'élevaient quelque peu dans l'échelle sociale.

J'en parle avec d'autant plus de détachement que mon premier ancêtre canadien en fit autant dans les mêmes conditions vers 1665, et se donna du "sieur de Bellefontaine" . . . (Les dégâts se limitaient généralement à ces prétentions assez inoffensives. Nous n'avons pas raison de nous moquer de nos ancêtres sur ce point: en 1900, certains vaniteux rougis-saient encore de plaisir quand ils recevaient des lettres où saient encore de plaisir quand ils recevaient des lettres où leurs noms étaient suivis du qualificatif d'"écuyer" . . .) Pour revenir à René Lepage, il s'appela "sieur de Sainte-Claire", on ne sait pour quelle raison. A leur tour cinq de ses fils adopteront des noms d'allure nobiliaire. Si on comprend que l'aîné, Pierre, qui devait être le troisième seigneur, se soit appelé sieur "de Saint-Barnabé", sans doute à cause de l'île ou de la seigneurie de Saint-Barnabé, et que son frère Germain se soit appelé "de Saint-François" parce que sa famille venait de S. François de l'île, en revanche je pense bien qu'on ne saura jamais pourquoi René et Nicolas-Dominique se sont appelés "de la Faussaie" ou "Fossaie", et Paul, "de Molé" ou "de la Mollaie". Quant au quatrième seigneur, il signera Lepage "de Saint-Germain". Passons, après avoir noté que toutes ces appellations ont été vite abandonnées dès le 18^e siècle.

Ce qui est beaucoup plus remarquable chez René Lepage, c'est qu'il ne se contente pas d'être seigneur en titre ou de s'affubler d'une particule. Il fait beaucoup mieux que la plupart des seigneurs de son temps: il vient s'établir dans ses terres qu'il défriche; il les colonise: il y fonde une belle famille (seize enfants) et à sa mort il aura même bien arrondi son domaine.

C'est ainsi qu'il semble avoir occupé dès les débuts, et sans contestation venue de qui que ce fût, le territoire qui constitue la seigneurie de Saint-Barnabé, située entre la rivière Rimouski et la seigneurie Lessard "de la Pointe-au-Père". Dès son arrivée, il constata que le sol y paraissait plus aisé à défricher que celui de la seigneurie de Rimouski, à l'ouest de la rivière; et nous avons toutes les raisons de supposer qu'il fit des démarches pour se réserver la possession de ces terres vacantes qui lui convenaient si bien. En fait il est prouvé que dès 1712 on y construisit la première chapelle et le petit presbytère destiné au missionnaire de passage, un peu à l'ouest de la cathédrale actuelle et qu'on y aménagea le premier cimetière. De plus les deux premiers censitaires de René Lepage, Saint-Laurent et Gosselin, arrivés en 1696 et en 1701, s'établirent sur le territoire de Saint-Barnabé. Quoi qu'il en soit, cette occupation, consentie ou non par les autorités du pays, sera régularisée en bonne et due forme par une concession en fief accordée au fils de René, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le 11 mars 1751, par le gouverneur de Jonquière et par l'intendant Bigot. Deuxièmement, René Lepage acheta, le 25 août 1703, le fief Pachot qui se trouve sur la rivière Métis et forme aujourd'hui la partie est de la paroisse de Sainte-Flavie. Enfin, en 1717, il amorcera des négociations pour acquérir une partie de la seigneurie Lessard: son successeur complètera la transaction.

René Lepage mourut le 4 août 1718, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il avait élevé huit fils et huit filles. Il est remarquable qu'il ait trouvé le moyen, en dépit des distances et des communications difficiles, d'envoyer deux de ses fils au Séminaire de Québec: le futur chanoine Louis, qui mourut cure et seigneur de Terrebonne en 1762, et Joseph, décédé au Séminaire en 1726 à l'âge de quatorze ans. Quatre de ses filles seront religieuses, et, fait assez curieux, se partageront entre les congrégations existantes alors au Canada, les Ursulines et les Hospitalières de Québec, et les Hospitalières et la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal.

Le fils aîné, Pierre, sieur de Saint-Barnabé, reçut la moitié du patrimoine en vertu du droit d'aînesse, et acquit d'autre part les parts d'héritage de deux frères et de deux soeurs. Le reste alla en partage, selon le droit féodal. Disons tout de suite qu'à la génération suivante, le bien seigneurial, encore important, mais déjà réduit, sera encore subdivisé, car il y aura onze enfants à pourvoir. Ce que nous savons de ces partages nous fait voir qu'ils étaient d'une extrême complexité, et la tradition, encore vivace il y a cent ans, voulait que les héritiers Lepage étaient eux-mêmes fort embarrassés de déterminer exactement leurs terres.

Le troisième seigneur semble avoir eu les qualités de son père, en tant que "rassembleur de terres". On trouvera dans le "Progrès du Golfe" des 27 octobre et 5 novembre 1905 et dans le "Bulletin des Recherches Historiques" de 1911 (pp. 312-316) le détail de transactions compliquées par lesquelles Pierre de Saint-Barnabé fit avec son frère, Paul Lepage de Molé, un échange qui lui apporta soixante-trois arpents de la seigneurie Lessard. Cela se passait en 1750. L'année suivante, comme on l'a déjà dit, il se faisait reconnaître la priorité de la seigneurie de Saint-Barnabé. Pierre Lepage mourut le 8 juillet 1754.

Le quatrième seigneur fut son fils aîné, Germain Lepage, qui prit le titre de sieur de Saint-Germain. Il laissa six enfants quand il mourut, moins de deux ans après son père, le 7 février 1756, d'une sorte de fièvre scorbutique qu'on appela "la peste", et qui avait été apportée par l'équipage d'une frégate française naufragée. On était alors en pleine guerre de Sept Ans . . . Quatre ans plus tard, le Canada était perdu pour la France.

Le cinquième seigneur, et le dernier seigneur Lepage, s'appelait Louis, mais il est aussi connu sous le nom de Germain II. Son domaine était bien réduit par les partages successoraux. Toutefois, il sut défendre victorieusement ses droits sur la seigneurie de Rimouski contre les prétentions injustifiées des La Chesnaye, seigneurs du Bic, et de leurs agents.

Et voici venir la fin . . . Nous avons déjà parlé de la complexité des partages, de la subdivision répétée des héritages. Tout cela devait aboutir à un appauvrissement général, qui s'explique aussi par d'autres raisons. J.-Edmond Roy, dans sa monographie de la famille Lavoie, écrit un passage qu'il faut rapporter ici : "Du temps de la famille Lepage, les relations avec leurs censitaires avaient été des plus cordiales. Tous vivaient pour ainsi dire comme une grande communauté. Un colon avait-il besoin de quelques arpents de terre, soit pour s'y fonder une nouvelle habitation, soit pour y établir un de ses enfants, le seigneur se rendait avec lui à l'endroit désigné. On travaillait en pleine forêt, sans qu'il y eût besoin d'arpenteur, et comme dans ce temps là il n'y avait pas de notaire sur toute la rive sud du fleuve Saint-Laurent, si ce n'est à la Rivière-Ouelle, la parole du vendeur équivalait à contrat. Les charges imposées aux censitaires étaient légères, et il ne manquait pas d'occasion où le seigneur en faisait là remise complète, lors d'un compérage ou d'un mariage nouveau." Cette vie patriarcale est bien touchante à considérer; pourtant arrivera bientôt le moment où ces moeurs pastorales entraîneront de sérieux inconvénients. Dans les premières années du régime anglais, soit de 1760 à 1790 environ, il semble bien que les seigneurs Lepage aient été trop confiants ou trop insoucians, comme on voudra. Les censitaires ne payaient plus alors ni cens ni rente, faute de savoir où ils en étaient. La gêne régnait chez les seigneurs. Et voilà qu'une situation délicate se dessine. Si, d'une part, les titres légaux manquent trop souvent aux héritiers seigneuriaux comme aux censitaires, d'autre part, Joseph Drapeau, marchand importateur à Québec, "était en comptes courants avec tous les héritiers Lepage" (B.R.H., 1911, p.332). L'homme d'affaires entreprenant et heureux qu'était Drapeau, déjà fort riche et propriétaire de plusieurs seigneuries (Champlain, la Baie S. Paul, moitié de l'île d'Orléans), saura profiter à la fois de ses créances et des irrégularités. Il alla vite en besogne. Le 24 juin 1790, il achetait de quelques-uns des enfants du quatrième seigneur les portions d'héritage qu'ils détenaient; autrement dit, ces portions rachètent des créances. "Dès le mois d'avril suivant", rapporte J.-W. Miller ("Progrès du Golfe", 10 novembre 1905), "il ne

restait plus aux descendants de René Lepage que quelques parcelles des biens patrimoniaux de Rimouski". Joseph Drapeau devenait ainsi principal seigneur de Rimouski et Saint-Barnabé, seigneur du fief Pachot et d'une partie de la seigneurie Lessard. Un acte de partage du 25 avril 1791, devant le notaire Alexandre Dumas, de Québec, fait voir qu'il reste aux deux derniers héritiers Lepage encore en possession, Pierre Lepage de Saint-Barnabé et la veuve Basile Côté, née Marie-Agnès Lepage, une soixantaine d'arpents de terre seigneuriale sur la terre ferme et dans l'île Saint-Barnabé, ainsi qu'une part dans le moulin à farine; encore cette part de moulin est-elle grevée de redevances envers Joseph Drapeau . . .

Or, si on remarque qu'en 1790 Drapeau avait encore acheté la seigneurie Nicolas Rioux et une partie de la seigneurie Lessard, il se trouve qu'en ce mois d'avril 1791 notre personnage est maître de quatre des sept seigneuries du comté, (Une cinquième seigneurie, celle de Lepage-Thibierge, sera acquise par Madame Drapeau, après la mort de son mari en 1810).

Les archives notariales (cf. B.R.H., 1911, pp. 332-338) nous apprennent que le nouveau seigneur profita sans tarder de ses nouveaux domaines. Il reste un "avertissement" fameux, affiché à Rimouski le 15 mai 1791, par quoi le notaire Dumas prévient les censitaires d'avoir à produire leurs "titres et écrits de possession", ce qui est normal, et à "prendre titre nouveau et due forme . . . sans quoi le dit seigneur se titre nouveau en due forme . . . sans quoi le dit seigneur se son domaine", ce qui est nettement abusif! Il est donc aisé de supposer que ce mois de mai 1791 fut assez pénible aux habitants de Rimouski, qui s'aperçurent qu'ils avaient changé de maître et que le nouveau se souciait plus d'écus sonnants que d'hommages respectueux. . . et platoniques. Il est vrai que le seigneur Drapeau s'occupa du bien spirituel de ses gens et qu'on lui attribue le mérite d'avoir obtenu un curé résident, en 1793, dans la personne de l'abbé Pierre Robitaille. N'importe, l'ère des seigneurs débonnaires semblait bien finie. . . Mais elle revient aux jours où les filles de Joseph Drapeau prirent en main l'administration du bel héritage que leur avait laissé leur père. Les seigneuresse Drapeau ont été la Providence de leurs censitaires, et cette générosité sut racheter la rudesse de la transition de 1791. . .

Le développement de la seigneurie, fort lent aux débuts (en 1758, il y avait soixante-douze personnes à Rimouski), s'accrut à la fin du XVIIIe siècle. Bien qu'il y eut une terre de fabrique dès 1742, et même des marguilliers dès 1733, la paroisse de Saint-Germain ne sera érigée canoniquement qu'en 1829, et à cette époque elle était le seul établissement de quelque importance. De chaque côté il n'y avait que les pionniers des futures paroisses environnantes. Mais le progrès se fit rapidement au milieu du siècle. Voici les paroisses incluses dans notre territoire : dans la seigneurie de Rimouski, une petite partie du Bic (à l'est de la rivière Hâté), la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Coeur (érigée en 1875), et les dessertes de Nazareth et de Sainte-Odile; dans la seigneurie de Saint-Barnabé, la paroisse de Rimouski, la desserte de Saint-Yves (au Quai de Rimouski), le rang inférieur de Sainte-Blandine (1881), ainsi que quelques arpents qui relèvent des paroisses de Saint-Anaclet (1858) et de la Pointe-au-Père (1881).

Ajoutons que les rentes constituées d'après la loi de 1854 ont été perçues dans la seigneurie, depuis une soixantaine d'années, par la succession Ulric-Joseph Tessier, héritière de Madame Adélaïde Drapeau-Kelly, fille de Joseph Drapeau.